



Communiqué de presse

Projet de loi Agriculture et Alimentation : un texte sans grande ambition qui ne réglera pas les crises agricoles

16 mai 2018, Paris - Depuis le début de l'année, plusieurs chantiers se sont ouverts dans la suite des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA) : projet de loi, plans de filières et plans thématiques. Alors que le projet de loi agriculture et alimentation est sur le point d'être discuté dans l'hémicycle à l'Assemblée nationale mardi 22 mai, les organisations membres de la plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire (1) alertent sur la stratégie agricole et alimentaire française qui semble se dessiner. Après près de 10 mois de travaux, il est difficile de retrouver l'ambition annoncée des EGA dans les processus en cours. Au-delà de l'enjeu de lisibilité des mesures, amoindrie par le morcellement des dispositifs, la batterie de propositions n'est pas à la hauteur des conclusions des ateliers des EGA et des attentes des citoyens.

Un manque de cohérence entre les différents dispositifs

- Alors que les questions relatives à la baisse de l'utilisation de produits phytosanitaires, la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique constituent de réelles attentes sociétales et sont pour certaines l'objet d'une commande publique (ex. Plan phytosanitaire), il apparaît qu'elles ne sont quasiment pas traitées au sein des plans de filières.
- Alors que l'agriculture pèse à elle seule 20% des émissions de gaz à effet de serre et que les politiques agricoles et alimentaires françaises doivent s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris à hauteur d'une division par 2 des émissions du secteur agricole d'ici à 2050, aucune référence à la protection du climat dans le projet de loi et très peu dans les plans de filières !
- L'interdiction du glyphosate dans les 3 ans ne figure plus dans la loi, ni dans le plan phytosanitaire.
- L'objectif de 50% de produits de qualité, dont 20% de produits bio dans la restauration collective d'ici 2022, ne trouve pas de concrétisation dans le Grand plan d'investissement. Ce dernier, disposant de 5 milliards d'euros ne prévoit pas de financement spécifique pour la territorialisation de l'alimentation.
- La mesure consistant à instaurer un plat végétarien hebdomadaire, plébiscitée lors de la consultation citoyenne lancée à l'occasion des EGA, a été rejetée par le gouvernement lors de l'examen en commissions à l'Assemblée nationale.
- Si l'interdiction des oeufs issus de poules en cages constituait un engagement de campagne du Président de la République, rappelé lors de son discours à Rungis, le ministre de l'Agriculture n'a pas souhaité l'inscrire dans la loi préférant le renvoyer aux plans de filières.

Pourtant, dans ces plans de filières, analysés par la plateforme, les ambitions sont insuffisantes et ne suffiront pas à eux seuls à faire évoluer les pratiques.

- Le relèvement du seuil de revente à perte, présenté par le gouvernement comme la mesure phare pour augmenter le revenu des agriculteurs, ne permettra pas de relever les prix agricoles puisque le projet de loi ne contient aucune mesure pour obliger la grande distribution ou les industriels à répercuter aux agriculteurs les sommes prélevées. En revanche l'impact inflationniste sera certain et immédiat sur les consommateurs, selon les estimations il représente entre 800 millions et 5 milliards d'euros sur les deux ans que durera l'expérimentation.

De nombreuses priorités passées à la trappe dans le projet de loi

Les parlementaires ont déjà commencé leur travail puisque le projet de loi est déjà passé par deux commissions. Et même si des avancées intéressantes avaient pu être notées en commission développement durable, elles étaient pour une grande partie passées contre l'avis du gouvernement, et nombre d'entre elles ont été supprimées lors du passage en commission des affaires économiques. La Plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire demande aux députés de rétablir de la cohérence pour impulser une réelle transition lors des débats à venir en inscrivant dans la loi :

- La définition d'un prix abusivement bas, en-dessous duquel l'aval ne pourra pas acheter de produits agricoles, et la mise en place d'un arbitrage public des relations commerciales ainsi que la suppression du relèvement du seuil de revente à perte (SRP).
- Un soutien structurant à des filières et des dynamiques de Commerce Équitable "origine France", comme des filières internationales, en tant que démarche permettant d'apporter aux consommateurs des garanties, vérifiées et tracées, sur la juste rémunération des producteurs.
- La santé environnementale avec l'interdiction du glyphosate à 3 ans, l'encadrement des néonicotinoïdes, des perturbateurs endocriniens, des huiles minérales, des additifs, mais aussi des nanomatériaux dans l'alimentation. Malgré un rapport sans appel de l'IGAS, rien n'est fait pour interdire au plus vite les pesticides les plus dangereux dans la loi.
- La protection des riverains des zones cultivées en instaurant des zones sans pesticides de synthèse aux abords des habitations.
- Un meilleur étiquetage pour les consommateurs : mode d'élevage, nourri aux OGM, nombre de traitements pesticides, etc.
- Le renforcement de la sécurité sanitaire de notre alimentation, notamment en redonnant les moyens à l'Etat d'être plus efficace, en exigeant plus de transparence sur les contrôles, la prévention et la gestion des crises et en stoppant l'impunité des industriels grâce à des sanctions exemplaires.
- La réglementation de la publicité et du marketing qui ciblent les enfants pour des produits trop sucrés, trop gras, trop salés.
- La prise en compte des protéines végétales au même titre que les protéines animales et l'introduction des repas végétariens dans les restaurations collectives.
- La mise en place de contrôles vidéo en abattoirs, conformément à l'engagement électoral d'Emmanuel Macron, et l'interdiction de la production d'œufs de systèmes en cages.
- Des mesures permettant l'atteinte d'une optimisation des actions de fertilisation azotée.
- L'objectif pour l'Etat de ne pas participer à travers ses achats à la déforestation dans le monde, anticipant ainsi sur la très prochaine Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée.

(1) Les organisations membres de la PCTAA:

Action contre la Faim / ActionAid France / Agir Pour l'Environnement / Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières / Amis de la Terre France / Association française des Diététiciens Nutritionnistes / Association Max Havelaar France / Attac France / BLOOM / CCFD-Terre Solidaire / Commerce Équitable France / CIWF France / CMR (Chrétiens dans le Monde Rural) / Comité français pour la solidarité internationale / Coordination SUD / CRID / Criigen / Eau et Rivières de Bretagne / Fédération Artisans du Monde / Fédération des Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (FADEAR) / Fédération Nationale d'Agriculture Biologique / Fermes d'Avenir / Filière Paysanne / Fondation pour la Nature et l'Homme / Foodwatch France / France Nature Environnement / Générations Futures / Greenpeace France / Ingénieurs Sans Frontières AgriSTA (Agricultures et Souveraineté Alimentaire) / LPO / Miramap / Mouvement de l'Agriculture Bio-Dynamique / Nature et Progrès / OGM dangers / Oxfam France / Plateforme pour une petite pêche / REFEDD (Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable) / RENETA (Réseau National des Espaces-Test Agricoles) / Réseau Action Climat / Réseau CIVAM / Réseau Cocagne / Réseau Environnement Santé / RESOLIS / Secours Catholique - Caritas France / SOL / Syndicat National d'Apiculture / Terre & Humanisme / Terre de Liens / UFC que choisir / Union Nationale de l'Apiculture Française / WECF France / WWF France

Chaque position exprimée dans ce document est approuvée par la majorité des organisations membres de la plateforme, mais n'est pas nécessairement la position de chacune d'entre elles.

Contacts presse :

CCFD-Terre Solidaire, Karine Appy, Responsable relations média, k.appy@ccfd-terresolidaire.org, + 33 6 66 12 33 02

Confédération Paysanne, Nicolas Girod, Secrétaire national, 06 07 55 29 09

France Nature Environnement, Morgane Piederrriere, responsable du plaidoyer 06 78 57 91 07

FNH, Manuela Lorand, Chargée des relations presse, m.lorand@fnh.org, 0698454691

Greenpeace, Laure Ducos, Chargée de campagne Agriculture & Alimentation, lducos@greenpeace.org, 06 74 07 08 46.

Réseau Action Climat, Caroline Faraldo, Responsable Agriculture et Alimentation, c.faraldo@reseauactionclimat.org, 06 49 49 59 26

WWF France, Eleonora Trementozzi, relations presse - 06 35 34 73 52

Bien-être animal : CIWF France, Claire Hincelin, responsable de communications claire.hincelin@ciwf.fr 06 26 07 55 43

Commerce Equitable: Commerce Equitable France, Julie Stoll déléguée générale, 06 63 41 89 87

Santé environnementale, sécurité sanitaire de l'alimentation, accords de commerce :

Foodwatch France, Karine Jacquemart, Directrice générale, karine.jacquemart@foodwatch.fr, 06 68 87 04 04

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

Depuis le début de l'année, plusieurs chantiers se sont ouverts dans la suite des Etats Généraux de l'alimentation : projet de loi, plans filières et plans thématiques. Alors que le projet de loi agriculture et alimentation s'apprête à faire son entrée dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale mardi prochain, le 22 mai, pour une semaine de débat, la société civile alerte sur les manquements de la stratégie agricole et alimentaire.

La batterie de mesures proposées manque de cohérence avec les conclusions des ateliers des Etats généraux de l'alimentation et les attentes des citoyens. La Plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire demande aux députés de rétablir cette cohérence et d'impulser une réelle ambition pour la transition lors des débats à venir !

Les parlementaires ont déjà commencé leur travail puisque le projet de loi est déjà passé par deux commissions. Et même si des avancées intéressantes avaient pu être notées en commission développement durable, elles étaient pour la grande majorité passées contre l'avis du gouvernement et, nombre d'entre elles ont été supprimées lors du passage en commission des affaires économiques.

Projet de loi agriculture et alimentation

Sur le volet économique, le texte du gouvernement a respecté une partie de la promesse du président de la République en rénovant la contractualisation. Mais ces dispositions ne sont pas de nature à renverser le rapport de force entre producteurs et industriels. En effet, ce texte n'apporte rien sur les coûts de production, et surtout ne contient aucun élément sur les productions hors contrat. Or, la contractualisation obligatoire ne concerne que la filière laitière, et les contrats concernent des parts infimes de la production dans les autres secteurs. Si la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale a apporté des précisions mineures sur les productions sous contrat, allant dans le bon sens, beaucoup reste à faire pour assurer une réelle répartition de la valeur. De nombreux amendements proposés apportent peu ou pas d'avancées. En particulier, la Plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire questionne l'impact réel de la modification de la date de fin des négociations commerciales sur le revenu des agriculteurs.

Concernant le volet environnemental, le projet de loi initial ne proposait aucune avancée notable allant dans le sens des recommandations issues des Etats Généraux. La commission parlementaire développement durable a fait adopter certains amendements allant dans le bon sens notamment concernant l'introduction de 20% de bio dans la restauration collective (reprenant les conclusions des EGA, la Plateforme demandait 30%), l'élargissement de la définition des néonicotinoïdes, l'interdiction du glyphosate à 3 ans, l'obligation de rendre compte de la réduction des pesticides par les chambres d'agriculture ou encore l'interdiction pour l'Etat d'acheter des produits ayant contribué à la déforestation importée.

Pourtant, les représentants de la société civile déplorent les nombreux rétropédalages qui ont suivi dans la commission des affaires économiques, et demandent aux députés de s'en saisir lors des débats à venir :

- Prendre en compte les protéines végétales au même titre que les protéines animales et introduire des repas végétariens dans les établissements de restauration collective.
- Instaurer la mise en place de contrôles vidéo en abattoirs conformément à l'engagement électoral d'Emmanuel Macron
- Mettre fin aux élevages de poules en cages
- Supprimer l'autorisation d'épandage par drone
- S'engager en faveur d'un meilleur étiquetage pour les consommateurs : mode d'élevage, nourri aux OGM, nombre de traitements pesticides...
- Marquer les modalités d'obtention des nouveaux OGM, pour éviter qu'ils ne se disséminent sans contrôle ni traçabilité.
- Réglementer la publicité et le marketing qui ciblent les enfants pour des produits trop sucrés, trop gras, trop salés.
- Renforcer les filières de commerce équitable - notamment en l'incluant dans les objectifs chiffrés d'amélioration de la qualité et de la durabilité de la restauration collective.
- Réintroduire l'interdiction pour l'Etat d'acheter des produits ayant contribué à la déforestation
- Renforcer la sécurité sanitaire de notre alimentation, notamment en redonnant les moyens à l'Etat d'être plus efficace, en exigeant plus de transparence sur les contrôles, la prévention et la gestion des crises et en stoppant l'impunité grâce à des sanctions exemplaires.
- Acter l'ouverture de la gouvernance agricole et alimentaire ce qui n'est pas le cas pour l'instant, pour preuve le dernier Conseil Supérieur d'Orientation du ministère a refusé d'ouvrir ses portes à d'autres ONG.

Le bien-être animal est un grand absent malgré de belles promesses.

Aucune mesure de ce projet de loi ne vise à faire évoluer les pratiques d'élevage, de transport ou d'abattage, à l'exception d'une expérimentation importante sur les abattoirs mobiles. L'interdiction de la vente d'œufs de systèmes en cages en 2022 et la mise en place de contrôle vidéo en abattoir, sont absents du projet de loi alors qu'ils n'étaient que la mise en œuvre de deux engagements de campagne du Président de la République et répondent à une forte demande citoyenne, encore mise en avant lors de la consultation publique des Etats généraux de l'alimentation.

Les représentants de la société civile dénoncent aussi l'absence de référence à la protection du climat dans les politiques agricoles et alimentaires françaises alors même qu'elles doivent s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris qui sont retranscrits pour la France dans la stratégie nationale bas carbone fixant un objectif de division par 2 des émissions du secteur agricole d'ici à 2050 !

Il manque également de façon criante une prise en compte de la santé environnementale, pourtant nécessaire de façon transversale à toutes les politiques, y compris bien sûr les politiques agricoles et alimentaires. Où sont les nécessaires engagements pour réduire la contamination de notre alimentation (résidus de pesticides, perturbateurs endocriniens, huiles minérales, additifs controversés pour la santé, nanomatériaux, etc.) et mieux protéger la santé des agriculteurs et des consommateurs ?

Par ailleurs, l'absence de prise en compte de la solidarité internationale est aussi notable. La transition de nos modèles agricoles et alimentaires ne se résume pas à un débat franco-français. Ignorer tant l'impact de l'international sur notre agriculture que l'impact de la France sur les agricultures des pays du Sud, revient à ne considérer qu'une partie du problème. La cohérence des

politiques et l'impact du système agroalimentaire français sur la souveraineté alimentaire des pays du Sud doivent être prise en compte.

Enfin, le besoin de cohérence doit être étendu à toutes les politiques publiques : agriculture et alimentation, santé, transition écologique, lutte contre les changements climatiques, économie, recherche, éducation, affaires européennes mais également commerce extérieur. En effet, la France ne peut pas simultanément prétendre promouvoir les conclusions des Etats généraux de l'alimentation pour améliorer notre agriculture et notre alimentation et accepter des accords de commerce et d'investissement tels que le CETA, entre l'UE et le Canada, ou le MERCOSUR avec le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay ou le JEFTA avec le Japon, qui interféreront sur notre politique intérieure et nos choix démocratiques. C'est incompatible. Il est donc essentiel de suspendre les négociations sur ces accords et de revoir la politique commerciale française et européenne.

Plans de filières :

Dans la suite des ateliers des Etats Généraux de l'Alimentation, il a également été demandé aux filières par le gouvernement d'élaborer des plans reprenant de grands objectifs fixés par Emmanuel Macron lors de son intervention à Rungis en octobre 2017. Le 21 décembre, lors de son discours de clôture des EGA, le ministre Stéphane Travert annonçait qu'une concertation avec les associations auraient lieu sur ces plans. Les organisations de la Plateforme citoyenne pour la transition agricole et alimentaire ont analysé ces différents plans afin de voir si les éléments du discours du président ainsi que les orientations des EGA se retrouvaient dans les engagements des interprofessions.

D'un point de vue méthodologique, la démarche par filière maintient une approche segmentée, "en silo", qui est contraire au fonctionnement global des systèmes agricoles et alimentaires, nécessaire pour impulser une réelle transition agroécologique. Elle a pour faiblesse de ne pas aborder des enjeux plus systémiques comme la diversification des cultures, la déspecialisation des systèmes de production et des territoires ou encore les relations entre filières végétales et animales qui nécessitent une approche territoriale. Ce bémol est cependant inhérent à l'approche par filières et aurait nécessité une meilleure articulation par les pouvoirs publics.

De manière générale, l'intégralité des plans de filières manquent de clarté sur leurs objectifs, tant d'un point de vue quantitatif (chiffrage) que temporel (très peu d'échéances). Ceux-ci sont souvent abordés en valeurs et parts de marché, rarement en surfaces ou volumes de production et encore moins en nombre de producteurs et d'emplois maintenus sur les territoires. Ceci rend l'évaluation de la participation de chaque plan de filière à l'atteinte des objectifs sur le bio (15% des surfaces en 2022) ou les pesticides (-50% en 2025) particulièrement difficile. Il n'y a aucune cohérence d'un plan à l'autre permettant un suivi opérationnel simple et transparent.

Sur le fond, la Plateforme constate à regret un manque d'ambitions sur de nombreux sujets (développement du Bio, protection du climat, protection de la biodiversité, diminution de l'utilisation des pesticides, protection des ressources en eau renforcement des critères sociaux et de respect du bien-être animal, rémunération équitable des producteurs, transparence vis-à-vis des

consommateurs, etc.) représentant des attentes fortes de la part des citoyens et associations, qui avaient pourtant été clairement identifiées dans les conclusions des Etats Généraux de l'Alimentation.

La Plateforme regrette aussi que certaines interprofessions se soient focalisées sur des actions et stratégies déjà développées depuis plusieurs années. Bien qu'elles aillent dans le bon sens (par exemple la demande création d'un Observatoire de production et de la consommation d'oeufs par le CNPO, le déploiement du dispositif Alim'confiance pour l'ANICAP, etc.), la Plateforme attend aujourd'hui dans les plans de filières des actions concrètes et plus approfondies qu'une simple continuation des démarches passées.

Alors que les plans de filière permettent d'appréhender les volontés d'engagement de certaines organisations, le consensus interprofessionnel doit être en cohérence avec les exigences et les actions des pouvoirs publics, sans pour autant se substituer à ceux-ci. Il est donc important de rappeler qu'eux seuls ont le pouvoir de dépasser les intérêts particuliers et ainsi prendre les mesures qui s'imposent pour l'intérêt général.

L'analyse approfondie des plans de filières a également permis de faire ressortir certaines actions positives allant dans le sens d'une transition agricole et alimentaire durable mais qui doivent être précisées, renforcées et budgétées.

Enfin, la Plateforme salue l'engagement et la volonté de concertation de certaines filières et a commencé à mener un dialogue constructif avec les interprofessions volontaires. Elle considère, puisque les plans de filière sont soumis à concertation, que la copie remise par les interprofessions en janvier est un point de départ qui doit servir de base pour un processus itératif permettant d'intégrer les conclusions des EGA, les objectifs des plans thématiques (phyto, bio, commerce équitable, déforestation importée, protéines végétales, etc.) et les engagements du président de la République. Elle demande instamment aux pouvoirs publics une formalisation de ce processus.

Gouvernance

L'un des premiers apprentissages à tirer des ateliers des Etats généraux de l'alimentation concerne une gouvernance participative et inclusive. En effet, c'est la richesse et la diversité des parties prenantes qui ont permis d'inscrire certaines propositions et conclusions ambitieuses pour la transition agricole et alimentaire. Elles ont permis de sortir de la cogestion et d'ouvrir un débat national. De fait, l'alimentation et l'agriculture concernent aujourd'hui la diversité des structures agricoles autant que les acteurs de la protection de l'environnement, du bien-être animal, de la santé et de la solidarité internationale, les représentants des consommateurs, les industries agroalimentaires, les distributeurs, les gestionnaires du territoire, etc.

Au vu de cet apprentissage, et face à la volonté du gouvernement de promouvoir le "format" EGA, il existe une impérieuse nécessité à ouvrir et à équilibrer les gouvernances agricoles et alimentaires, afin d'avoir une véritable prise en compte de l'ensemble des enjeux (économiques, sociétaux, sanitaires et environnementaux) et de la diversité des acteurs dans nos politiques alimentaires et agricoles.

Pour autant, aujourd'hui, le gouvernement n'est pas allé au-delà des effets d'annonces. Aucune mesure concrète n'a été prise pour faire évoluer les espaces de gouvernance actuels (CNA, CSO, Chambres d'agriculture, PNA, PNNS, etc.), bien souvent noyautés par quelques acteurs. Les décisions du Nouveau Monde se font donc avec les règles de l'Ancien.

Plans thématiques

En parallèle de la loi, et suite aux EGA, le gouvernement a lancé plusieurs consultations se traduisant sous la forme de plans thématiques, encore en cours de construction. En voici l'appréciation de la plateforme.

Plan Pesticides:

- Des avancées avec une gouvernance partagée
- Des objectifs maintenus
- Une réflexion sur la protection des riverains mais toujours rien
- Un recul sur la sortie du glyphosate

Plan Ambition BIO:

- aucune visibilité sur comment le gouvernement va financer le plan jusqu'à la prochaine PAC

Grand Plan d'investissement agricole et projet de loi de finances :

- Pour le moment il n'est pas prévu de soutien spécifique pour atteindre les objectifs fixés dans la loi : 15% de SAU en bio et 20% de bio en restauration collective en 2022. Une prime temporaire pour soutenir les cantines dans l'achat de matériel, la formation de personnel ou l'ingénierie pour développer les achats responsables, est indispensable pour assurer la transition agroécologique et alimentaire que nous appelons de nos vœux. Les EGA ont permis une discussion collégiale et l'accord collectif sur un certain nombre d'objectifs, nous nous interrogeons sur le fait que les parties prenantes ne soient pas étroitement consultées sur les moyens financiers alloués au secteur agricole. Nous alertons sur le risque que le budget Post EGA ne traduise pas concrètement les objectifs d'alimentation saine et durable que le gouvernement s'est fixé.

Plan Commerce équitable :

En clôture des EGA, la feuille de route publiée par le premier ministre prévoyait l'élaboration d'un plan d'actions en faveur du commerce équitable. Annonce, entérinée ensuite par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018.

A ce jour, ce plan d'actions en faveur du commerce équitable n'a fait l'objet d'aucun engagement tangible, chiffré et planifié – malgré les propositions concrètes et concertées des acteurs.